



S'informer, se défendre contre les sectes

Le site du gouvernement MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires) présente différents correspondants locaux pour la Région Réunion. Les courriers sont à adresser à M. ou Mme le correspondant Dérives sectaires de l'Institution ou de l'organisme concerné listé ci-dessous. Vous pouvez également contacter la MIVILUDES directement pour avoir un avis ou dénoncer une dérive sectaire.



S'informer

Le site de la Miviludes

Retrouvez toute l'information sur les dérives sectaires : qu'est-ce que c'est ? comment la reconnaître ? où la déceler ? que dit la loi ? quelle instance saisir ? mais également des témoignages, des conseils, guides, études, sondages, foire aux questions, etc.

<http://www.miviludes.gouv.fr/>

Les guides de la Miviludes :

- L'agent public face aux dérives sectaires
- Santé et dérives sectaires
- Savoir déceler les dérives sectaires dans la formation professionnelle
- La protection des mineurs contre les dérives sectaires
- Les collectivités territoriales face aux dérives sectaires
- L'entreprise face au risque sectaire
- Le satanisme un risque de dérive sectaire

<http://www.derives-sectes.gouv.fr/publications-de-la-miviludes/guides>

MIVILUDES

Vous vous questionnez sur une pratique ou un mouvement et vous souhaitez en savoir plus, demandez l'avis de la Miviludes :

<http://www.derives-sectes.gouv.fr/quest-ce-qu'une-d%C3%A9rive-sectaire/obtenir-lavis-de-la-miviludes>

ACTUEL

CRIJ Réunion

Se défendre

Les conseils et principes de prudence de la Miviludes au cas par cas : individu, famille, employeurs et salariés, agents publics, professions réglementées de la santé :

<http://www.derives-sectes.gouv.fr/conseils-et-principes-de-prudence/individu-0>

Aider un proche en difficulté :

<http://www.derives-sectes.gouv.fr/quelles-instances-saisir/aider-un-proche-en-difficult%C3%A9>

Vers qui se tourner ?

Les acteurs à La Réunion :

<http://www.derives-sectes.gouv.fr/conseils-et-principes-de-prudence/la-miviludes/les-ressources-en-r%C3%A9gions/vos-interlocuteurs-en-r%C3%A9g-8>

La Miviludes

LA MIVILUDES

Web : <http://www.miviludes.gouv.fr/nous-contacter>

Une association d'aide aux victimes

CENTRE CONTRE LES MANIPULATIONS MENTALES DE LA REUNION – CCMM

30 Rue Archambaud
97452 Saint-Pierre
Tel : 02 62 68 18 63
Fax : 02 62 22 10 63
Courriel : raffi.avocat@gmail.com

Un ordre professionnel

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

4 Rue Milius - 3 Résidence Laura, 1^e étage
97400 Saint-Denis
Tel : 02 62 20 11 58
Fax : 02 62 21 08 02
Web : <http://www.conseil974.ordre.medecin.fr/node/6099>
Courriel : reunion@974.medecin.fr

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

103 Avenue de la Grande Ourse – Résidence Mont Roquefeuil – Bât D, local 48
97434 Saint-Gilles-Les-Bains
Tel : 02 62 41 85 51
Fax : 02 62 21 94 86

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES

Centre d'affaire de Savanna La Balance – Bât. B, 2^e étage, porte 16
4 Rue Jules Thirel
97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 32 80 09
Fax : 02 62 55 38 76
Web : <http://www.ordrekinereunion.fr/>
Courriel : cdo974@ordremk.fr

Une administration de l'Etat

AGENCE REGIONALE DE SANTE OCEAN INDIEN

2 bis Avenue Georges Brassens
CS 61002
97743 Saint-Denis Cedex 09
Tel : 02 62 93 94 46
Web : <http://www.ars.ocean-indien.sante.fr/Internet.ocean-indien.0.html>
Courriel : ars-oi-delegation-reunion@ars.sante.fr

DIECCTE – Site de la République

112 Rue de la République
97488 Saint-Denis Cedex
Tel : 02 62 94 07 07
Fax : 02 62 94 08 30
Web : <http://www.reunion.dieccte.gouv.fr/>

DIECCTE – Site Leclerc

24 Rue Maréchal Leclerc
97488 Saint-Denis Cedex
Tel : 02 62 94 07 07
Fax : 02 62 94 08 30
Web : <http://www.reunion.dieccte.gouv.fr/>

DIECCTE – Site Bois de Nèfles

Rue Bois de Nèfles – 12 lot. Lemerle
97400 Saint-Denis
Tel : 02 62 94 07 07
Fax : 02 62 94 08 30
Web : <http://www.reunion.dieccte.gouv.fr/>

DIECCTE – Site Saint-Pierre

45 Rue Marius et Ary Leblond
97410 Saint-Pierre
Tel : 02 62 94 07 07
Fax : 02 62 94 08 30
Web : <http://www.reunion.dieccte.gouv.fr/>

ACTUEL CRIJ Réunion

PREFECTURE DE LA REUNION

1 Rue de la Messagerie (à côté du Square Labourdonnais)
97400 Saint-Denis
Tel : 02 62 40 77 77 / 02 62 40 78 78
Web : <http://www.reunion.gouv.fr/>

RECTEUR D'ACADEMIE

24 Avenue Georges Brassens – Moufia
CS 71003
97743 Saint Denis Cedex 9
Tel : 02 62 48 10 10
Fax : 02 62 28 69 48
Web : <http://www.ac-reunion.fr/>



**Ne tombez pas
dans le panneau !**

Cas Particuliers

Signaler une infraction pénale à la justice :

« Si vous estimez qu'une infraction pénale a pu être commise, vous pouvez directement déposer plainte, par courrier simple, auprès du Procureur de la République près le tribunal de grande instance de votre lieu de résidence, qui transmettra au besoin au Procureur de la République territorialement compétent. Vous pouvez également déposer plainte auprès de la [gendarmerie nationale](#) ou du commissariat de police le plus proche de votre domicile. »

Source : Miviludes

Si vous êtes à l'étranger :

<http://www.miviludes.gouv.fr/quest-ce-quune-d%C3%A9rive-sectaire/o%C3%B9-la-d%C3%A9celer/international>

Fiche en lien

Actuel CRIJ Réunion n° [5.48](#) « dépression, mal-être : prévenir et s'en sortir »

Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©

